

C.P.A.S. de VERLAINE

Déclaration de politique sociale : législature 2019-2024.

Conformément à l'article 27ter de la loi organique des CPAS, le Conseil de l'Action sociale adopte, dans les deux mois après son installation, une déclaration de politique sociale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière.

La présente déclaration de politique sociale est présentée par le Président et adoptée par le Conseil de l'Action sociale lors de sa séance du 28 février 2019.

Chaque personne qui sollicite une aide de la part du CPAS peut se présenter à la permanence du service social (en-dehors de ces permanences, uniquement sur rendez-vous au 04/259.99.11) :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h-12h	Mme CHARLIER	Mme EVRARD	Mme EVRARD	X	Mme THOMAS
14h-16h	X	X	Mme THOMAS		Mme CHARLIER

Sur base des enquêtes sociales établies par les travailleurs sociaux, le CPAS peut octroyer le droit à l'intégration sociale sous la forme d'un revenu d'intégration ou d'une mise à l'emploi lorsque les conditions prévues par la loi du 26 mai 2002 sont remplies. Il est également amené à octroyer toute forme d'aide sociale permettant à chacun de vivre conformément à la dignité humaine, ce qui comporte à tout le moins les besoins essentiels : se nourrir, se vêtir, se loger, assurer son hygiène, avoir accès aux soins de santé.

Nos principaux objectifs sont les suivants :

- Conserver une politique sociale à taille humaine ;
- Adapter nos actions en fonction de la population fragilisée ;
- Accompagner et éduquer les demandeurs afin de leur permettre de retrouver une place dans la société, tant au niveau social que professionnel, de reprendre confiance en eux et d'envisager leur avenir de manière sereine ;
- Poursuivre les synergies entre la commune et le CPAS en vue de réduire les coûts ;
- Mettre en place une stratégie de ressources humaines globale et cohérente ;
- Renforcer la solidarité et lutter contre toute forme de précarité et d'exclusion sociale ;
- Soutenir les initiatives locales qui luttent contre la pauvreté et la précarité (secteur associatif et institutionnel, bénévoles, ...) ;
- Entrer dans le Plan de cohésion sociale en 2020 ;
- Améliorer la communication et visibilité des actions du CPAS ;
- Promouvoir les collaborations avec différents partenaires à objectifs sociaux permettant d'offrir de nouveaux services aux citoyens (Ressourcerie du Pays de Liège, par exemple) ;
- Favoriser la participation et l'activation sociale des usagers des services du CPAS (manifestations sociales, sportives ou culturelles) ;
- Poursuivre la collaboration avec d'autres services, publics et privés (Centre régional de Recherche et d'Actions sociales sur les problématiques Familiales ; le Service d'Aide à la Jeunesse, ...) ;
- Lutter contre toutes formes de violences conjugales et familiales ;

- Pérenniser les services existants : mobilité, aide-ménagères, Easy-e-space, tuteur énergie, école des devoirs, ateliers cuisine, écrivain public, etc. ;

LE SOUTIEN SCOLAIRE :

- Apporter de l'aide à la réalisation des travaux scolaires (Ecole de Soutien scolaire « Les Bottes de 7 Lieues ») ;
- Réaliser un travail de prévention sur les risques liés aux assuétudes ;

LA MOBILITE :

- Continuer à améliorer les déplacements de nos citoyens via le Service mobilité pour des rendez-vous médicaux, des activités culturelles ou sportives, des courses, des démarches administratives, etc. ;
- Equiper le véhicule du service mobilité d'un dispositif PMR ;

LES AINES :

- Continuer la collaboration avec d'autres services, publics et privés (Centre de Soins à Domicile pour des aides familiales, des repas et/ou soins à domicile ; Aide à Domicile en Milieu Rural pour des aides familiales ; Aide et Soins à Domicile ; Centre Local de promotion de la Santé ; l'ASBL Le Maillon pour des soins à domicile, ...) ;
- Soutenir la création de places en résidence pour les aînés ;
- Envisager le projet d'un centre d'accueil de jour ;
- Renforcer les services d'aide à domicile tels que le service d'aide-ménagères ;
- Promouvoir les initiatives intergénérationnelles : lecture, cuisine, bricolage, jardinage, etc. ;
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en perte d'autonomie dans leur logement en termes d'aménagement et/ou de prise en charge ;
- Assurer le suivi du plan grand froid/canicule pour les personnes vulnérables ;
- Proposer une remise à niveau au permis de conduire théorique ;

L'AIDE MATERIELLE :

- Permettre aux citoyens de se procurer gratuitement ou à prix modique des biens utiles pour le logement (meuble, électro, lampe, etc.) ;
- Poursuivre la récolte et la mise à disposition de livres et jouets pour les enfants, en collaboration avec les initiatives citoyennes ;
- Favoriser des échanges en donnant une deuxième vie aux objets ;
- Procurer une aide alimentaire via la distribution de colis ;
- Organiser des ateliers cuisine pour apprendre à utiliser les produits alimentaires reçus via les colis ;
- Aider à la gestion des achats alimentaires pour apprendre à gérer un budget mensuel, hebdomadaire en fonction des besoins du ménage et de sa capacité de stockage.

LE SURENDETTEMENT

- Accompagner les personnes pour prévenir le surendettement par diverses actions individuelles et collectives via le Service Rural de Médiation de Dettes (S.R.M.D.) de Faimies ou la guidance budgétaire assurée par les travailleurs sociaux ;

LE LOGEMENT :

- Accompagner les candidats locataires (public fragilisé) dans leur recherche de logement ;
- Conserver la politique de logements sociaux visant à garantir à chacun l'accès à un logement décent en poursuivant la collaboration avec le service de Meuse Condroz Logement et le service de l'Agence Immobilière Sociale du pays de Huy ;
- Disposer de plus de logements de transit et d'accueil pour les personnes en situations d'urgence (incendies, personnes victimes de violences conjugales, ...) ;
- Maintenir l'accueil de personnes d'origine étrangère via notre Initiative locale d'accueil (FEDASIL) ;

LA REINSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE :

- Soutenir les projets de réintégration socioprofessionnelle et de maillage social ;
- Informer le public dans sa recherche d'emploi et de formation (aide individuelle à la rédaction de cv et lettre de motivation, ...) via une permanence emploi ;
- Mettre à l'emploi des publics spécifiques (personnes handicapées, anciens détenus, toxicomanes,...) ;
- Accompagner le public fragilisé pour le maintien de l'emploi et éviter le décrochage ;
- Développer l'insertion socioprofessionnelle en lien avec le monde professionnel et de l'éducation ;
- Procéder à l'engagement de personnes sous contrat article 60 §7 pour de petits travaux de voirie ou d'entretien afin de servir au mieux la collectivité en termes de propreté publique ;
- Informer les employeurs potentiels : les sensibiliser aux aides et dispositifs liés à l'engagement de certains publics

L'ENERGIE :

- Offrir un soutien au public fragilisé en collaboration avec notre « tuteur énergie » ;
- Sensibiliser le public précarisé pour économiser l'énergie et réduire ses factures (tarif social, changement de fournisseur, ...) via des ateliers collectifs et suivis individuels ;

LA PROTECTION DES DONNEES :

- Engager un Délégué à la Protection des Données via une association de communes et CPAS ;
- Se mettre en conformité par rapport aux obligations du RGPD en raison du traitement de données à caractère personnel ;

De manière générale, le CPAS de Verlaine assurera au cours de la législature 2019-2024 les mêmes services que ceux déjà assurés jusqu'à présent. Un objectif principal est d'améliorer l'accès aux locaux du CPAS en renforçant la sécurité, la confidentialité et l'indépendance du bâtiment afin d'y garantir un accueil de qualité, une écoute discrète, personnalisée et adaptée.

Patrick DANZE,
Président du CPAS de Verlaine